

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Huit, le Lundi 23 Juin à 18 Heures, Le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 Juin, conformément à l'article L.2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M.M COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mlle SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme FENOCCHI, M.M CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. MARY	à	Mme LUCIANI
Mme JOLY	à	M. CERVETTI
Mme CURCIO	à	Mme FERRI-PISANI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. MARCANGELI	à	Mme FENOCCHI
Mme OTTAVI-BURESI	à	M. CORTEY

Etaient absents :

Mme PASTINI, M. RUALT, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	36
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 23 Juin 2008

Délibération N°2008/ 155

Travaux de réhabilitation de la crèche des Haras suite aux inondations des 29 et 30 mai 2008. Autorisation de lancer et signer le marché.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Suite aux inondations du 30 mai 2008, la structure abritant la crèche des Haras a subi une montée des eaux à une hauteur d'environ 1,20 m. Cette inondation a engendré des dégâts importants sur tous les éléments matériels et structurels, notamment les isolations périphériques et les ouvrages de répartition. La proximité de la station de relevage des Cannes, elle-même inondée, a accentué le problème en matière d'hygiène et de santé notamment pour une structure qui accueille des enfants de 3 mois à 3 ans.

Un expert en assurance et un huissier ont effectué une visite pour constater les dégâts. Des devis ont été établis à partir des marchés à bons de commande dont la Ville dispose pour les travaux d'entretien courants des bâtiments communaux. Néanmoins, au regard des dépenses à effectuer, il n'est pas possible d'utiliser ces marchés à bons de commande sans dépasser leur montant maximum. Il est donc nécessaire de passer un marché spécifique pour cette opération. Afin de permettre la réouverture de la crèche en septembre 2008, les travaux doivent être réalisés dans les prochaines semaines.

Compte tenu de leur imprévisibilité et de leur intensité, les inondations des 29 et 30 mai 2008 peuvent être assimilées à une catastrophe naturelle. Les travaux à réaliser seront donc bien réalisés pour faire face à une situation d'urgence. Il est donc proposé de passer un marché en procédure négocié sans publicité ni mise en concurrence avec un opérateur économique conformément à l'article 35-II-1° du Code des Marchés publics relatif aux situations d'urgence impérieuse liées notamment aux catastrophes naturelles. Le marché proposé est alloté en fonction des différentes prestations à réaliser et estimé au regard des prix utilisés dans les marchés à bons de commande selon la décomposition suivante :

- lot 1 : maçonneries : 36 056,18€HT
- lot 2: revêtements et remplacement de sols souples, peinture et faux-plafonds: 454 714,29€HT
- lot 3 : menuiseries: 67 743,28€HT
- lot 4 : électricité: 16 824, 20€HT
- lot 5 : plomberie : 40 973,99€HT
- lot 6: fourniture et pose de volets traditionnels roulants et de menuiserie aluminium : 5484,38€HT

Soit un montant total de l'opération de 621 836,32€HT.

Les travaux devront être terminés pour la rentrée de septembre, sous réserve des délais de séchage des murs périphériques qui sont difficilement évaluables.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer et signer le marché de travaux de réhabilitation de la crèche des Haras suite aux inondations selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour un montant total de 621 836,32€HT réparti entre les lots suivants :
 - lot 1 : maçonneries : 36 056,18€HT
 - lot 2: revêtements et remplacement de sols souples, peinture et faux-plafonds: 454 714,29€HT

- lot 3 : menuiseries: 67 743,28€HT
 - lot 4 : électricité: 16 824, 20€HT
 - lot 5 : plomberie : 40 973,99€HT
 - lot 6: fourniture et pose de volets traditionnels roulants et de menuiserie aluminium : 5484,38€HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de tous les organismes concernés.

Les membres du Conseil Municipal voudront bien en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL
ouï l'exposé de Madame Thérèse PASQUALAGGI, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
 Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
 Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
 Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
 Vu le Code du travail,
 Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-21-1
 Vu l'ordonnance 2005-645 du 6 juin 2005 article 5
 Vu le Code des Marchés Publics notamment l'article 35-II-1° du Code des Marchés publics (décret n°975-2006 du 1^{er} août 2006)
 Considérant que les inondations des 29 et 30 mai 2008 peuvent être assimilées à une catastrophe naturelle
 Considérant l'urgence à réaliser les travaux de remise en état de la crèche des Haras suite aux inondations
 Considérant la nécessité de lancer une procédure négociée et de signer le marché dans l'urgence,

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE
à l'unanimité de ses membres
présents ou représentés

- à lancer et signer le marché de travaux de réhabilitation de la crèche des Haras suite aux inondations selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour un montant total de 621 836,32€HT réparti entre les lots suivants :
 - lot 1 : maçonneries : 36 056,18€HT
 - lot 2: revêtements et remplacement de sols souples, peinture et faux-plafonds: 454 714,29€HT
 - lot 3 : menuiseries: 67 743,28€HT
 - lot 4 : électricité: 16 824, 20€HT
 - lot 5 : plomberie : 40 973,99€HT
 - lot 6: fourniture et pose de volets traditionnels roulants et de menuiserie aluminium : 5484,38€HT

- à solliciter la participation financière de tous les organismes concernés.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE- MAIRE,

Simon RENUCCI